# Accident de la route

---
Par Slynte

J'ai percuté un animal avec ma voiture.il n'y a pas eu de témoin et seule ma voiture a eu des dégâts légers Y a-t-il des démarches à effectuer ?

Bonjour et Merci marques de politesse
CG du forum

---
Par yapasdequoi

Bonjour
Un animal sauvage ? Domestique ?
En ville ? En forêt ?
Au moins signaler à la gendarmerie pour dégager le cadavre et informer votre assureur si le sinistre est couvert.

---
Par Slynte

C'était un animal sauvage, sur une route de campagne en pleine nuit . Et vu les dégâts sur ma voiture il est probable que l'animal a survécu sans trop de dommages à l'impact.

---
Par chaber

Bonjour

Si vous êtes garanti en Tous Risques faites une déclaration à votre assureur
Si vous êtes assuré au minimum obligatoire par la loi, responsabilité civile, les réparations de votre véhicule sont à votre charge